

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2025

Rapporteur :

Monsieur David LESVENAN

N° 13

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Constitution de servitude ENEDIS
Gwaremm Al Lez

Dans le cadre d'une dépose d'une ligne électrique aérienne, la ville de Quimper consent au profit de ENEDIS une servitude de passage à titre gratuit sur la parcelle cadastrée section N numéro 367 située Gwaremm Al Laez.

Dans le cadre d'un renouvellement du réseau électrique à Gwaremm Al Laez, ENEDIS sollicite la commune de Quimper, propriétaire de la parcelle cadastrée section N numéro 367, d'autoriser le passage du nouveau réseau électrique aérien d'environ 5 mètres de longueur ainsi qu'un support d'une dimension de 40cm x 40cm et ses accessoires sur ladite parcelle située à Gwaremm Al Laez.

Ces servitudes sont consenties à titre gracieux. Ces conventions seront régularisées par acte authentique.

Les frais des actes seront à la charge exclusive de ENEDIS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire ou son représentant :

- 1- à signer les conventions avec ENEDIS ;
- 2- à signer les actes à intervenir.